

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 2141)

Rejeté

N° AS309

AMENDEMENT

présenté par

M. Monnet, Mme Lebon et les membres du groupe Gauche Démocrate et Républicaine

ARTICLE 15

Supprimer les alinéas 2 à 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli vise à supprimer le nouveau transfert de dette vers la Cades.